



ÉLAGAGE DES ARBRES ET ÉMONDAGE DES HAIES

Afin d'assurer le déneigement, nous vous rappelons qu'en bordure des routes et chemins publics, les arbres doivent être élagués et les haies émondées, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application (RLRou) du 19.01.1994 de la loi sur les routes (LRou) du 10.12.1991.

Elagage des arbres

a) au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur;
b) au bord des trottoirs: à 2,5 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Les haies ne doivent en aucun cas empiéter sur le domaine public et doivent être entretenues durant toute l'année. Elles doivent être maintenues à l'aplomb de la limite de propriété, sur toute la hauteur, voire même à 50 cm à l'intérieur de la limite de propriété et plus selon les cas (visibilité, sécurité, déneigement, etc).

Emondage des haies

a) à la limite de la propriété;
b) à une hauteur maximale de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Etat du cheminement

Nous rappelons également que les cheminements doivent être d'une planéité permettant d'assurer le déneigement.

Les propriétaires fonciers et locataires sont invités à exécuter ces travaux avant la première neige, faute de quoi la commune ne pourra assurer le déneigement, conformément à l'article 3 du règlement communal sur le débaiement de la neige.

La Municipalité

**SÉANCE DU MARDI 25 JUIN 2013
LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

Comptes 2012

Approbation des comptes de l'exercice 2012.
Par: 37 voix pour

Préavis municipal no 06/2013

Demande de crédit de CHF 30'400.- pour le financement d'achat d'actions de TRIDEL SA par la SADEC SA.
Par: 36 voix pour, 1 abstention

Préavis municipal no 07/2013

Adoption/révision du règlement sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets.
Par: 25 voix pour, 8 voix contre, 4 abstentions

Préavis municipal no 08/2013

Adhésion à l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours et adoption des statuts de l'Association intercommunale SDIS Nyon-Dôle.
Par: 37 voix pour

Préavis municipal no 09/2013

Demande de modification de l'article 3 de l'annexe II au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.
Par: 34 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

Préavis municipal no 10/2013

Amendement au préavis: demande de crédit de CHF 60'000.- pour l'étude et la réalisation d'un PPA pour une zone artisanale et une zone artisanale forestière.
Par: 34 voix pour, 3 abstentions

RÈGLES DE BON VOISINAGE

La vie en société suppose le respect de certaines règles de «savoir-vivre», dont beaucoup sont dictées par le bon sens et un élémentaire civisme: respect des autres, respect des espaces publics et privés.

Le règlement communal de police, qui peut être consulté sur le site web de la commune, rappelle:

- Les dimanches, les jours fériés légaux et les jours de fêtes religieuses sont jours de repos public.
- Pendant les jours de repos public, tout bruit, tous travaux intérieurs et extérieurs, incommode autrui, sont interdits (emploi de la tondeuse à gazon, par exemple).
- Tout travail bruyant, de nature à troubler le repos des personnes, est interdit entre 21:00 et 07:00, sauf autorisation spéciale de la Municipalité.

Bien que cela ne figure pas dans le règlement communal, la restriction de travaux bruyants devrait être étendue entre 12:00 et 13:00 afin de permettre à chacun de prendre ses repas de manière reposante.

Dans certains quartiers, les habitants se mettent d'accord pour effectuer les travaux bruyants que nécessite l'entretien des propriétés dans une certaine fourchette de temps. Ce genre d'arrangement évite que le bruit se prolonge toute la journée. Le respect d'autrui voudrait également que les nuisances sonores se terminent avant l'heure du repas du soir, principalement le samedi lorsque l'été est là et permet de manger sur les terrasses.

La Municipalité

Préavis municipal no 10/2013

Demande de crédit de CHF 60'000.- pour l'étude et la réalisation d'un PPA pour une zone artisanale et une zone artisanale forestière.
Par: 31 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions

Election d'un membre à la Commission de gestion

M. Maurice Greppin est élu.

Election d'une vice-présidente du Conseil communal

Mme Anne Combes-Meylan est élue.



Photo: Christian Briacca

Saint-Cergue
Fête nationale
1er août 2013

08:00 Début de la cuisson du cochon

14:00 Départ de la promenade avec un accompagnateur de moyenne montagne
Cors des alpes

18:30 Repas chaud - buvette
COCHON A LA BROCHE
Saucisses - frites
Raclettes

21:30 Cérémonie officielle

22:30 Soirée dansante

Feu de joie
Feux d'artifice

CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION COMMUNALE

Place Sy-Vieuxville 1
Case postale 103
1264 Saint-Cergue
T 022 360 11 46
F 022 360 90 28
commune@st-cergue.ch
www.st-cergue.ch

Horaire:

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 07:30 - 11:00
Mardi 14:00 - 19:00
Les bureaux seront fermés le jeudi 1er août (Fête nationale) et le lundi 16 septembre (Jeûne fédéral).

OFFICE DU TOURISME

Place Sy-Vieuxville 3
T 022 360 13 14
Horaire:
Lundi 15:00 - 18:00
Jeudi et vendredi 10:00 - 12:00
Pendant les vacances scolaires
Mardi - vendredi 08:30 - 12:00 / 13:30 - 16:30
Samedi - dimanche (été) 09:30 - 15:30

BIBLIOTHÈQUE

Chemin du Carroz-d'Amont 11
Horaire:
Lundi 15:00 - 18:00
Jeudi et vendredi 10:00 - 12:00
Pendant les vacances scolaires d'été, ouverture le jeudi matin uniquement.

DÉCHETTERIE

Route du Télésiège 1
Horaire:
Lundi, mercredi et vendredi 10:00 - 12:00 / 15:00 - 19:00
Samedi 10:00 - 12:00 / 14:00 - 18:00
La déchetterie sera fermée le lundi 16 septembre (Jeûne fédéral).

LE JOURNAL DE ST-CERGUE ET LA CURE

Été 2013, n°07
Responsable de rédaction: Municipalité
Responsable d'édition: Municipalité
Rédaction: Danièle André, François Brack, Christian Briacca, Pierre Graber, Thierry Magnenet
Photographie: François Brack, Christian Briacca, Thierry Magnenet, Olivier Villard, Frédérique Vol
Mise en page: Christian Briacca
Conception graphique: Guillaume Brack
Impression: Baudat SA, L'Orient
Tirage: 1500 exemplaires
Distribution: tous-ménages

BILLET DU SYNDIC

PATINOIRE OU ÉCOLE?

Ce débat, maintes fois entendu dans les discussions, n'a pas lieu d'être. Tout au moins, la question ne devrait pas se poser en ces termes, en opposant l'une et l'autre. En effet, les besoins qui sous-tendent l'une ou l'autre n'ont pas les mêmes fondements.

La réalisation d'une école est nécessaire, afin de remplacer celle de Basse-Ruche, construite en 1989 en tant que solution provisoire et celle de Jean-Jacques Rousseau, construite en 1992. De plus, le besoin de mettre en place un outil qui réponde aux exigences actuelles (UAPE, etc) se fait clairement ressentir.

La Municipalité l'a bien compris, en inscrivant le projet de nouvelle école dans les priorités de cette législature. Cependant, restait à résoudre le problème du financement, puisque son coût s'élève à plusieurs millions de francs. Or, les finances communales sont fragiles et fortement sollicitées par des besoins nombreux en matière d'investissements dans les infrastructures en général (routes, trottoirs, bâtiments, réseau d'eau, etc).

Des démarches ont été menées avec l'AISGE [Association intercommunale scolaire de

Genolier et environs] afin d'évaluer la possibilité de rachat de la future école par cette association, déjà propriétaire des bâtiments de classes secondaires. Un accord de principe existe, lequel doit toutefois être validé par le Comité de direction et par le Conseil intercommunal dès que le projet sera concrétisé. L'école serait alors construite sous la responsabilité de Saint-Cergue, puis vendue à l'AISGE, Saint-Cergue payant des charges d'utilisation. Au niveau du planning, un premier préavis d'étude sera déposé au Conseil communal de Saint-Cergue en octobre 2013.

Quant à la patinoire, il s'agit d'un projet d'envergure régionale et d'une question importante face aux défis du développement touristique de Saint-Cergue. La patinoire régionale de Saint-Cergue devrait contribuer à la diversification des activités de loisirs. En hiver, elle pourra compléter l'offre de ski alpin et des activités nordiques. Durant la période «hors glace», elle pourra accueillir divers événements et des activités sportives. Elle pourra également être mise à disposition des écoles et des clubs professionnels, ainsi que pour des camps.

Au niveau des investissements, la patinoire fait partie des quelque 60 projets reconnus d'intérêt régional par le Conseil régional, ce qui signifie que l'investissement serait porté solidairement par les communes du district de Nyon. Il est donc important de considérer que, en termes d'investissements, la patinoire ne demande pas un gros effort financier à Saint-Cergue.

Le projet est prêt à être lancé. Mais avant toute chose, ce sont les citoyens saint-cerguois qui doivent se prononcer sur cette question: désirent-ils réaliser cette patinoire? Au-delà de cette question, il s'agira de dessiner ensemble l'avenir touristique de notre commune. Débats publics et votation seront donc les étapes qui nous occuperont ces prochains mois.

ACTIVITÉS 2012

Nous souhaitons vous informer sur les activités de la Municipalité en 2012. Vous trouverez donc dans ce journal un aperçu des activités de certains dicastères, qui sera complété par une seconde partie, à venir dans l'édition d'octobre 2013.

Thierry Magnenet

MANIFESTATIONS

FÊTE NATIONALE
Jeudi 1er août
FÊTE DE LA MI-ÉTÉ
Samedi 17 août
SORTIE DES AÎNÉS
Jeudi 5 septembre
DÉSALPE
Samedi 28 septembre

QUOI DE NEUF ?

NOUVEAUX COMMERCES

Auberge des Cheseaux
Route du Télésiège 4
Ouvert mardi, mercredi et jeudi 09:00-17:00,
vendredi et samedi 09:00-22:00
et dimanche 09:00-18:00,
fermé lundi
www.aubergescheseaux.ch

Sports et loisirs

Réalisation d'un terrain de pétanque, d'un terrain de basket-ball et d'un mini skate parc au bas des pistes de ski, à côté des courts de tennis

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le concept Police-Population est maintenant en fonction. Rejoignant 110 autres communes vaudoises, Saint-Cergue a opté pour ce partenariat entre la police et la population, qui vise différents objectifs:

- Construire un réseau de solidarité entre voisins.
- Améliorer le partenariat police-population.
- Informer personnellement les membres du réseau.
- Recevoir régulièrement des conseils sécuritaires.
- Alerter rapidement.

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble de la population fin avril, auquel 294 personnes ont répondu. Les résultats démontrent qu'il n'y a pas d'inquiétude marquée de la population puisque 90% des sondés se sentent «en sécurité» ou «un peu inquiets». Suite à ce questionnaire et à la séance d'information publique, 172 personnes ont manifesté leur volonté de s'engager dans ce concept, dont 42 correspondants, provenant de tous les quartiers.

L'ambition de ce programme est de prévenir les actes criminels en tous genres en renforçant la collaboration entre la police et la population, tout en respectant la vie privée de chacun. En complément, n'oubliez jamais les règles simples suivantes: appelez immédiatement le 117 si vous êtes témoins d'un acte préhensible ou suspect.



Thierry Magnenet

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Dans le dicastère de la police des constructions, les dossiers traités durant l'année sont les suivants:

- Enquêtes publiques: construction de cinq villas-chalets, un immeuble de quatorze appartements et deux villas jumelles.
- Dispenses d'enquêtes publiques: dix-huit transformations, construction de deux garages.
- Autorisations municipales délivrées: vingt-huit.

La commune fait partie de l'association de communes du district de Nyon pour le service technique intercommunal (STI). Elle en a assumé la présidence en 2012.

Nous vous rappelons l'article 103 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC):

Aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé. Avant d'entreprendre des travaux, il est

nécessaire de vous renseigner auprès de l'administration communale qui vous indiquera les démarches à effectuer. Selon l'importance des travaux, il sera demandé :

- Une enquête publique complète.
- Une dispense d'enquête publique.
- Une autorisation municipale.

Danièle André



Photo: Christian Briacca

BILAN 2012

SÉCURITÉ SOCIALE

Accueil préscolaire et parascolaire

La commune de Saint-Cergue fait partie du Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) qui est une association intercommunale d'accueil de jour des enfants et regroupe 16 communes ainsi que leurs structures d'accueil. Les principaux objectifs du RAT consistent à constituer, gérer et développer un réseau conformément à la loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

Trois types d'accueil y sont proposés:

- L'accueil collectif préscolaire.
- L'accueil collectif parascolaire.
- L'accueil familial de jour.

La nurserie-garderie des Petits Ecureuils pouvant accueillir les enfants entre trois mois et six ans et l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE), ouverte dans une classe de l'école de Basse-Ruche, pouvant accueillir les élèves le matin avant la rentrée des classes et l'après-midi dès la sortie des classes, ont été gérées en 2012 par l'association des Petits Ecureuils. La gestion des structures d'accueil est reprise par l'AISGE à partir du 1er janvier 2013.

La commune gère la cantine scolaire qui accueille les élèves au Centre communal du Vallon durant la pause de midi. Une responsable et un groupe de surveillants veillent au service des repas et à l'encadrement des élèves.

Noël des aînés

Les aînés de la commune ont été conviés à un repas au Centre communal du Vallon le 13 décembre 2012.

Naturalisation

Cinq demandes de naturalisation ont été déposées à la commune en 2012. Pour chaque demande, un rapport est établi et la Municipalité reçoit les candidats à la naturalisation avant de se déterminer sur l'accord de la bourgeoisie de la commune.

Danièle André

INSTRUCTION PUBLIQUE

Pour l'année scolaire 2012-2013 (août 2012 à juillet 2013), notre commune comptait 244 élèves, soit 102 élèves au primaire et 122 élèves au secondaire, ces derniers fréquentant les classes de Genolier.

L'enseignement a été dispensé dans 5 classes du village:

- Une classe de cycle initial (CIN).
- Une classe semi-écoles: enfantine et 1ère primaire (SE).
- Une classe de cycle primaire 1: 1ère et 2e années primaires (CYP1).
- Deux classes de cycle primaire 2: 4e année primaire (CYP2), regroupant les élèves de Saint-Cergue, La Cure et d'Arzier-Le Muids. Les élèves de 3e année primaire ont été déplacés à Arzier.

Un service de patrouilles scolaires est mis en place pour assurer la sécurité des élèves sur le chemin de l'école. Plus de 2'000 patrouilles sont effectuées chaque année. Cet engagement important de personnes de bonne volonté est un signe de solidarité apprécié. Saint-Cergue fait partie de l'Association inter-

communale scolaire de Genolier et environs (AISGE), active depuis le 1er mars 2009 et composée des autorités des 5 communes membres, soit Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins, Saint-Cergue et Trélex. Le Comité de direction (CODIR) se réunit une fois par mois et le Conseil intercommunal (CI) deux à trois fois par année.

Un Conseil d'établissement remplace les anciennes commissions scolaires. Il est régi par un règlement d'application. Il concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves. Les membres sont répartis comme suit: cinq municipaux, cinq représentants de la société civile/associations, cinq parents d'élèves et cinq représentants de l'école.

Danièle André

FONTAINE À ZOUCOU



Photo: Christian Briacca

La fontaine à Zouzou est un lieu en mémoire de l'ancien syndic (1970-1980) Théodore Ruckstuhl. Une nouveau bassin a été inauguré récemment pour remplacer celui en bois en état de décomposition avancée. La commune a fait un investissement à long terme, le nouveau bassin ayant une capacité de résistance à tout dommage pendant le prochain centenaire au moins... Le vin et la bière n'y sont pas disponibles en permanence... Un banc en bois va encore être mis en place prochainement.

Thierry Magnenet

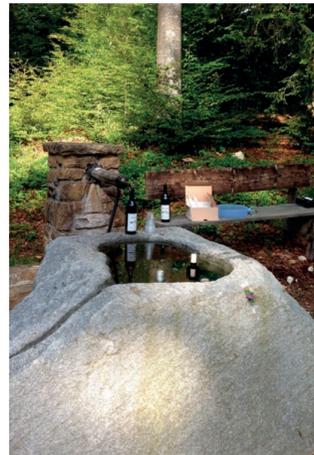


Photo: Thierry Magnenet

ROUTES

Réfection du trottoir entre la route d'Arzier et la rue de la Gare

La réfection du trottoir existant a été réalisée l'automne passé avec la modification de la largeur et la pose d'un nouveau revêtement bitumeux. La largeur du trottoir est maintenant au minimum de 1,50 m, permettant le passage des poussettes et des piétons en toute sécurité.

Le débouché de la rue de la Gare sur la route d'Arzier est légèrement modifié, ce qui oblige les voitures à ralentir au ceder le passage. La largeur minimale de la route, entre le trottoir et le bâtiment du Rando Burger, est de 6,35 m, ce qui implique le ralentissement des voitures venant d'Arzier, tout en permettant le croisement de deux véhicules lourds à 30 km/h.

Cheminement piétonnier des Mouilles

Dans le cadre du préavis no 21/2012, la Municipalité va procéder à l'amélioration de ce cheminement qui comprend deux tronçons, premièrement le cheminement le long du parking de la route d'Arzier depuis le chemin

de Pelesses et deuxièmement le tronçon piétonnier entre le parking et la route de la Prangine.

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu de remplacer la ligne électrique aérienne par une alimentation souterraine prolongée jusqu'à la route de la Prangine et la pose de socles pour de nouveaux luminaires, les anciens devant être déposés pour des raisons de sécurité. Par la même occasion, la société Têleréseau de la Région Nyonnaise (TRN) SA profitera de la tranchée pour y installer un câble téléseuil.

Le revêtement du parking, qui était compris à l'origine de ce préavis, ne pourra pas être réalisé avec la somme prévue, car il est soumis à des contraintes particulières (engins lourds de déneigement) et devra être beaucoup plus solide pour assurer sa longévité. Cet élément fera donc l'objet d'un nouveau préavis qui sera soumis au vote du Conseil communal en octobre 2013.

Pierre Graber

BILAN 2012

MUNICIPALITÉ

A l'instar de plusieurs autres exécutifs dans notre canton, la Municipalité a connu plusieurs changements depuis le 1er juillet 2011, début de la législature.

Eddy Blumenstein a démissionné le 30 septembre 2012 pour des raisons familiales. Il a été remplacé par Pierre Graber, qui a repris les dicastères laissés vacants, soit les routes et voirie, la gestion des déchets et les bâtiments. Véronique Andersson a également quitté la Municipalité à fin février 2013, après onze ans d'engagement au sein de la vie politique villageoise. Martin Jaussi a repris les dicastères laissés vacants, en l'occurrence les parcs et promenades, les terrains et alpages, les forêts, le tourisme et les sports. La Municipalité est actuellement composée de Thierry Magnenet (administration générale, finances, police, représentations extérieures), Cornélia Gallay (urbanisme, eau potable et eaux usées, mobilité, service du feu, protection civile), Martin Jaussi, Danièle André (police des constructions, instruction publique et cultes, sécurité sociale, culture) et Pierre

Graber.

La charge de travail continue de croître et demande un engagement très important de chaque élu. Ainsi, outre les cinquante séances de Municipalité qui se tiennent tous les lundis soirs, plus de 4'000 heures de travail sont effectuées annuellement.

La gestion courante est de plus en plus lourde et complexe. De nombreux gros dossiers sont en cours de traitement. De plus, les nombreuses associations intercommunales demandent un engagement en temps et en études de dossiers très élevé. Notre commune, qui figure parmi les vingt premières communes les plus dynamiques de Suisse (sur 2'600) et comporte des défis spécifiques (notamment en matière de tourisme), demande un engagement de presque tous les instants. Malgré cela, la motivation et l'engagement de chacun demeurent intacts et l'état d'esprit au sein de l'équipe est bon. Élément essentiel lorsque la charge est si importante et ingrate à la fois!

Thierry Magnenet

CIMETIÈRE

Aménagement d'un columbarium et création d'un jardin du souvenir

Les incinérations, toujours plus fréquentes (70% des décès), exigent un lieu de repos adéquat souvent demandé par les habitants de la commune. Les travaux d'aménagement d'un columbarium et d'un jardin du souvenir vont être terminés pour septembre 2013 dans une zone située dans l'angle sud-ouest du cimetière. Les fondations sont en cours de réalisation. Le columbarium sera réalisé en pierre calcaire du Jura et comprendra 42 cases réparties sur 3 hauteurs de 40 cm x 40 cm, de profondeurs différentes pouvant contenir de 3 à 8 urnes. Les inscriptions, standardisées, de typographie identique, seront apposées sur le couvercle de fermeture. Devant le columbarium sera aménagé un jardin du souvenir. Ce monument, entouré d'un dallage de même pierre, permettra de déposer les cendres d'une façon anonyme. Ces aménagements, faisant l'objet du préavis no 06/2012, correspondent à un investissement de CHF 94'000.- amorti sur 20 ans.

Pierre Graber

ANCIEN STAND

Assainissement des cibles de l'ancien stand de tir de Basse-Ruche

Construit avant 1900, le stand de tir de Basse-Ruche est désaffecté depuis 1997 suite à la cessation d'activité de la Société de tir de Saint-Cergue. La butte de tir, composée de six cibles, se situait au centre du Swin Golf. Elle a été aplanie en 2004 pour des raisons de sécurité et d'assurances. Selon les recommandations de la Confédération, les buttes de tir sont intégrées au cadastre des sites pollués et leur assainissement était subventionné jusqu'au 12 décembre 2012 à hauteur de CHF 8'000 par cible.

Sous la direction du bureau d'ingénieurs Aba Geol, mandaté par la commune, les travaux d'assainissement ont été réalisés l'an passé pour un coût total de CHF 265'000.-. La somme de CHF 48'000.- a été financée par une subvention de la Confédération et le solde, CHF 217'000.-, par la commune et sera amorti sur 10 ans (préavis no 02/2012).

Pierre Graber

De gauche à droite: Martin Jaussi, Danièle André, Cornélia Gallay, Pierre Graber, Thierry Magnenet



Photo: Frédérique Vol

COMMERCES

PHOTO VINTAGE STUDIO



Photo vintage studio
Olivier Villard
Route d'Arzier 1
1264 Saint-Cergue

Contact:
T 022 360 07 56
M 079 430 86 58

Site web:
www.villard-photographe.com

Photo: Olivier Villard

Sur la table de travail qui occupe le centre de la pièce, un calendrier constitué d'autant de pages que l'année contient de jours figure des images de pin-up des années 1950 mêlant grâce, humour et une petite touche coquine qui font tout le charme d'une époque que l'on pourrait penser révolue? Eh bien pas du tout, car Olivier Villard a fait du portrait rétro l'une des spécialités de son juste nommée «Photo vintage studio». Si l'idée ne vous est jamais venue, Madame, de rejoindre l'espace d'une séance de pose Brigitte Bardot, Anne Baxter ou Rita Hayworth au firmament des stars qui ont façonné l'imaginaire collectif, il vous suffira de passer l'une des nombreuses robes à dis-

position et de vous abandonner à une séance de maquillage pour que, sous les feux des projecteurs, naisse en grand format celle que vous ne soupçonnez pas pouvoir devenir. Et c'est là que réside tout l'art du photographe qui allie, derrière un œil qui sait voir, créativité et technique lui permettant de réaliser des images qui sublimeront leur sujet pour le transformer en œuvre. Olivier Villard met en pratique son savoir-faire à travers de reportages photographiques de mariages, mais également pour la création de toute image destinée à la promotion d'un produit, d'une entreprise ou à des sites web. Depuis peu, Olivier Villard a mis sur pied des cours de photo s'adres-

sant à toutes les personnes qui disposent d'un appareil et ne savent pas en tirer tout le potentiel, au travers desquels il partage non seulement ses connaissances techniques mais également artistiques. Ainsi, confie-t-il, un pur technicien réaliserait des photos plates et un créateur sans technique ne pourrait pas concrétiser ses idées. Bien que la plupart de ses travaux soient issus d'appareils numériques, il conserve dans certains cas, notamment pour le noir et blanc, la technique argentique. A cette époque, poursuit-il, il y avait le photographe et le tireur, soit celui qui s'occupait du développement et qui donnait à l'image son aspect final. Lorsque je vivais à Lyon, j'ai

eu la chance de pouvoir travailler avec Dominique Sudre (famille de photographes lyonnais, ndr) et pratiquer le tirage, ce qui m'a permis de maîtriser les notions de valeurs et de contrastes des images. Olivier Villard a dès lors réalisé de nombreux travaux de création, tels des portraits en pied captés dans un marché lyonnais, la vie du transport fluvial sur le canal du Midi ou les fameux «Toblerones», ces ouvrages défensifs qui s'étendent du lac au Jura, pour n'en citer que quelques-uns.

François Brack



Le principal trait de mon caractère. La persévérance dans l'action. La qualité que je préfère chez un homme. Le courage même dans les moments où tout semble perdu. La qualité que je préfère chez une femme. La capacité de sentir et de comprendre l'insaisissable. Ce que j'apprécie le plus chez mes amis. Leur fidélité. Mon occupation préféré. De loin, la distraction. J'essaie de me soigner, pas toujours avec succès. Mon occupation préférée. Me promener en VTT dans les alpages et m'émerveiller des beautés de notre région. Mon rêve de bonheur. Rendre plus heureuses les personnes que j'aime. Quel serait mon plus grand malheur. Perdre ceux que j'aime. Ce que je voudrais être. Dans un monde qui ne peut plus être ce qu'il

était, je veux être un facteur de changement afin que notre avenir soit plus heureux. Le pays où je désirerais vivre. Bien qu'originaire du Canada, je trouve ici beaucoup de similitudes qui font que je suis bien ici. La couleur que je préfère. Le vert de nos forêts. La fleur que j'aime. Toutes les fleurs sauvages de nos alpages. L'oiseau que je préfère. Les mésanges. Mes héros favoris en prose. Gabrielle Roy, écrivaine franco-manitobaine (Canada), et son roman Bonheur d'Occasion. Mes héros favoris dans la fiction. Jean Valjean dans Les Misérables. Mes héroïnes favorites dans la fiction. Antigone de Sophocle qui se révolte contre l'arbitraire au risque de sa vie. Mes compositeurs préférés. Igor Stravinski et son Sacre du Printemps. Mes peintres favoris. Claude Monet et son tableau La Rue Montor-

gueil, Ferdinand Hodler. Mes héros dans la vie réelle. Tous ceux qui sortent des sentiers battus pour défendre la justice et le droit. Jean-Moulin était un de ceux-là. Ma boisson favorite. Un café crème le matin. Ce que je déteste par-dessus tout. Le mensonge et la malhonnêteté. Le don de la nature que je voudrais avoir. Pouvoir voler. La faute qui m'inspire le plus d'indulgence. Faute avouée est à moitié pardonnée. Ma devise. La devise de l'Ordre du Canada: désireux d'une patrie meilleure. Elle appelle à l'engagement de chacun.

Ce questionnaire de personnalité d'origine britannique, datant de la fin du XIX^e siècle, est découvert par Marcel Proust alors qu'il est adolescent. Il y répondra à plusieurs reprises avec esprit lui donnant la réputation qui est la sienne. La version ci-après ignore quelques-unes des questions de la traduction française, elle-même n'ayant pas repris le contenu intégral de la version originale en anglais [Source: Wikipédia].